

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE35

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et M. Dufau, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

Compléter la première phrase de l'alinéa 41 par les mots suivants :

« et de la biodiversité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agriculture peut avoir des impacts – positifs et négatifs – sur la biodiversité au sens large, sur les écosystèmes mais également sur la diversité génétique des plantes cultivées (cas de la monoculture par exemple), et également sur les espèces (impacts liés à l'utilisation de pesticides sur les espèces animales et végétales).